



Procès-verbal d'attribution des postes du Conseil d'Administration Et de changement de l'adresse du siège de l'Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire

Réunion du 5 octobre 2024

Le 5 octobre 2024, les membres constituant le Conseil d'administration de l'association **Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire UR06 (entité de la Fédération Photographique de France FPF)** se sont réunis en présentiel pour procéder à l'attribution des différents postes proposés.

Sont présents à cette réunion : Alain Besnard, Benoit Collet, Jean Pierre Deroef, Jean Paul Hennion, Joël Lemoine, Pascal Stehly, Christine Touzeau et Jean Veneau

Est excusé Jean Christophe Javault

Ordre du jour de cette réunion :

1) Attribution des postes à tenir au Conseil d'Administration.

Le membre le plus ancien ouvre la séance à 11h40, remercie les membres pour leur présence et propose le poste de Président de la Région. L'ensemble des membres est favorable à un vote à main levée à la question « Y a-t-il un candidat pour occuper le poste de Président ? »

Le Président ainsi élu prend la parole, et propose les différentes fonctions à occuper aux membres. Tous les membres sont élus à la majorité des membres présents. Il en résulte la constitution du CA suivante :

Bureau

Président : Joël Lemoine
Secrétaire : Joël Lemoine
Trésorier : Pascal Stehly

Commissions

Responsable Régional des Compétitions : Alain Besnard
Commissaire Papier Monochrome : Jean Veneau
Commissaire Papier Couleur : Alain Besnard
Commissaire Papier Nature : Jean-Christophe Javault
Commissaire IP Monochrome et Couleur : Benoit Collet
Commissaire IP Nature : Jean-Christophe Javault
Commissaire Auteur : Jean-Pierre Deroef
Commissaire Audiovisuel : Jean-Paul Hennion
Commissaire Quadrimage : Jean-Paul Hennion
Commissaire Quadrimage adjoint : Christine Touzeau
Webmaster site – Réseaux sociaux – Communication : Joël Lemoine.



2) Changement de siège social conformément à l'article 2 des statuts

Conformément à l'article 2 des statuts le nouveau siège social s'établit à l'adresse suivante :

37 rue de la petite Cercèle 85220 Coëx

Cette adresse sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Fait à Legé le 5 octobre 2024

Le Président de séance
Joël Lemoine Président de l'UR06

Le Secrétaire de séance
Pascal Stehly Trésorier de l'UR06